

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 mars 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 260, rue de l'Harmonie

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure vise à :

- Permettre la construction d'un bâtiment principal possédant un seul type de matériau de classe A, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un minimum de deux types de matériaux de classe A.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 24 février 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier